

Chargé(e) de mission Urbanisme et Révision de Charte

Contexte

A 40 kms de Paris, limitrophe de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Haute Vallée de Chevreuse reste un territoire périurbain et rural parmi les plus convoités d'Ile-de-France. Créé en 1985, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est un syndicat mixte associant les différents échelons de collectivités sur un territoire formé de 55 communes des Yvelines et de l'Essonne, représentant actuellement 115 000 habitants. La Charte du Parc, approuvée par décret du Premier Ministre le 3 novembre 2011, présente les grands choix du territoire pour les quinze années à venir. Elle prévoit notamment les moyens de protéger les patrimoines naturels, paysagers et bâtis et d'orienter le territoire vers un développement durable et économe en énergie, vers une conciliation de la préservation et du développement du territoire.

Missions

Sous l'autorité de la directrice, le/la chargé(e) de mission exercera jusqu'au renouvellement de la Charte du Parc fin 2026, une **mission de révision de la Charte** ; et, une **mission de responsable urbaniste**. La répartition du temps de travail entre ces deux missions sera variable selon l'état d'avancement de la procédure de révision.

1. Mission de révision de la Charte

Sous la responsabilité de la Directrice du Syndicat mixte du PNR, le(a) chargé(e) de mission coordonne l'élaboration de la nouvelle charte, dans le cadre fixé par la note technique du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire du 7 novembre 2018 relative aux PNR.

- Assure la coordination de la procédure de révision de la charte : réunions avec les signataires, suivi du calendrier, suivi de la concertation, suivi du diagnostic, suivi de l'évaluation environnementale et des études complémentaires en lien avec les bureaux d'études... ;
- Pilote la rédaction des documents relatifs à la révision : documents intermédiaires, projet de Charte, cahier des charges des études et prestations... ;
- Organise et coordonne l'élaboration du Plan de Parc, en lien avec les chargés de mission ;
- Suit le calendrier opérationnel pour la conduite de la révision de la Charte en lien avec la Direction, les élus et l'équipe du Parc, la DRIEAT, la Région Ile-de-France et les autres collectivités membres du syndicat mixte, ainsi que les divers partenaires du PNR ;
- Coordonne le travail et la collaboration avec les chargés de mission du Parc dans leurs différents domaines d'activités et les partenaires extérieurs pour la rédaction de la charte (fiches dispositions/mesures, engagements, plan de Parc, suivi des commissions) ;
- Réalise et présente des rapports intermédiaires, des comptes rendus ;
- Prépare, organise et anime le comité de pilotage, les réunions techniques ou publiques ;
- Assure l'interaction étroite avec les partenaires concernés : Région Ile-de-France, services de l'Etat (DRIEAT, Préfecture, DDT78 et 91), services des collectivités (Conseils départementaux des Yvelines et de l'Essonne, intercommunalités, communes), Fédération des PNR, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;
- Suit le dossier de demande de subventions et le pilotage financier ;
- Rédige les rapports d'activité et assure les revues de dépenses ;
- Communique sur la procédure de révision de la charte en interne et en externe (actualisation de la page internet, réseaux sociaux...).

2. Mission Urbanisme

Sous l'autorité de la directrice, le(a) chargé(e) de mission intègre l'ensemble des mesures de la Charte en urbanisme (planification et opérationnel). Il (elle) exerce ses missions au sein du pôle de l'«Atelier d'Architecture, d'Urbanisme et de Paysage» qui comprend 6 agents, il (elle) est assisté(e) dans ses fonctions d'une chargée d'études urbaniste qu'il encadre.

Il (elle) a pour missions principales :

- **Elaboration du volet « urbanisme » de la future Charte du Parc** : accompagnement des études (bilan, diagnostic territorial...) ; animation des réunions de travail et des commissions ; rencontre des acteurs et des élus locaux, en particulier pour l'élaboration du volet urbanisme du Plan de Parc ; rédaction du volet urbanisme de la future Charte.

- **Urbanisme réglementaire**
 - Accompagnement des communes du territoire dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT) ; appuis techniques et conseils pour l'intégration des enjeux de la Charte du Parc
 - Rédaction des avis : compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations de la Charte du Parc.
- **Urbanisme opérationnel**
 - Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement : quartiers durables, requalifications d'espaces d'activités économiques (aide à la définition du programme, rédaction du cahier des charges, aide au montage de la consultation et suivi des projets).
- **Expérimentations / innovations**
 - Mise en place d'actions innovantes et expérimentations urbaines sur le territoire du Parc
 - Appui aux initiatives et démarches innovantes, communales et intercommunales, dans le domaine de l'aménagement
- **Actions pédagogiques et de sensibilisation**
 - Mise en place d'actions de sensibilisation à l'urbanisme participatif et durable : outils pédagogiques, Café Urba etc.

Profil

Titulaire d'un diplôme en Urbanisme, le(la) candidat(e) justifie impérativement d'une expérience significative dans les domaines susvisés et d'une connaissance des spécificités des Parcs naturels régionaux.

Connaissances : Maîtrise du Code de l'urbanisme et des outils d'aménagement et d'urbanisme • Connaissance des politiques publiques en aménagement et urbanisme • Connaissance des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale • Appétence et aptitude à intégrer les questions environnementales et paysagères dans l'aménagement et l'urbanisme • Connaissance du contexte rural et périurbain.

Savoir-faire techniques : • Expérience dans le montage et la conduite de projets • Expérience dans l'animation de réseaux, la conduite de réunions • Capacité à proposer des projets et actions • Capacité d'expertises et de synthèse • Très bonnes capacités rédactionnelles.

Qualités et aptitudes : • Aisance relationnelle, sens du dialogue, aptitude à la négociation et à la concertation • Capacité à travailler en équipe et en transversalité • Capacité d'initiative, d'autonomie, de prise de responsabilité •

Disponibilité : possibilité de réunions en soirée.

Informations pratiques

Poste ouvert aux titulaires de la fonction publique (Catégorie A, filière administrative ou technique) et le cas échéant à des non titulaires qui seront alors recrutés en contrat de droit public à durée déterminée.

- Temps de travail : 39h avec RTT. Possibilité de télétravail.

- Rémunération : grille indiciaire de la fonction publique territoriale + prime / Tickets restaurant /CNAS

- Poste basé à : Maison du Parc à Chevreuse (Yvelines)

- Permis B indispensable

Candidature :

Une lettre de motivation et un C.V. sans photo (format pdf souhaité).

Possibilité d'y ajouter un book ou tout document illustrant le travail effectué dans le cadre d'autres missions.

A adresser à :

Madame la Présidente du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine, Maison du Parc
78472 CHEVREUSE

Candidature par mail à c.montet@parc-naturel-chevreuse.fr

Pour tout renseignement administratif : Claire MONTET : 01 30 52 09 09

Pour tout renseignement technique : Jennifer BUREAU : 01 30 52 09 09 / j.bureau@parc-naturel-chevreuse.fr

Poste à pourvoir au 14 mars 2022

Date limite de réception des candidatures : 7 février 2022

Entretiens à prévoir dans la semaine du 14 février 2022